



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 19 novembre 2009

RESULTATS DE LA CAP MOBILITE ET AVANCEMENT INFIRMIER(E)S DU 19 NOVEMBRE 2009

ATTENTION : Tous ces résultats sont bien entendu publiés sous réserve de la parution définitive de ceux-ci par l'Administration Centrale !

Ont siégé : Martine GUINARD (Tél : 04 72 33 06 40) Véronique DOUDET (Tél : 02 30 08 30 90)

Déclaration liminaire :

Dans un contexte économique et social de plus en plus dégradé, où le déficit de démographie médicale s'aggrave constamment, où le droit à la santé et l'accès aux soins deviennent de plus en plus difficiles pour les jeunes dont nous avons la charge et leur famille, notre place d'infirmière PJJ nous met au cœur de ces problématiques de précarité.

Le fait que les territoires couverts par les nouvelles directions territoriales soient de plus en plus vastes entrave notre tâche et la rend presque impossible.

Par ailleurs toutes les réformes en cours ARS, RGPP... nous mettent en grande difficulté sur nos missions de politique de santé (que deviendront par exemple les GRSP pour le financement des projets de santé et les associations de prévention santé ?).

Les restructurations en cours au sein de notre institution génèrent beaucoup de souffrance et de perte de sens pour une éducation de qualité incluant la santé :

Que signifie de mener des actions formatées alors quelles sont destinées à un public dont les besoins en santé demandent un accompagnement individualisé ?

Nous ne sommes donc pas vraiment surprises du nombre de postes laissés vacants pour un si petit corps.

Nous entendons une souffrance au travail lié à l'isolement dans nos fonctions, lié au décalage entre le discours affiché d'intégration de la santé dans l'éducatif et la réalité de terrain où l'infirmier est presque toujours seul à porter le dossier santé.

A cet environnement social au travail s'ajoute une absence de reconnaissance statutaire et financière qui perdure malgré des annonces gouvernementales de revalorisation des infirmières de santé publique.

Certains d'entre nous se sont vus annoncé l'interdépartementalité comme allant de soi.

D'autres se sont vus annoncés la suppression de leur poste.

Il est vrai qu'il n'y a plus de concours de recrutement d'infirmier PJJ depuis de nombreuses années.

Il n'y a plus non plus d'adaptation à l'emploi depuis 2 ans.

Et dernière nouveauté nous constatons la disparition de la commission individuelle de formation pour les infirmiers du catalogue de l'ENPJJ !

Un exemple récent du traitement de cheval (!) qui nous est réservé est la non attribution de la prime de fin d'année, puis sa ré-attribution partielle à celles qui sont au contact des jeunes !

Nous ne pouvons accepter cette discrimination et réclamons un traitement égalitaire de tous les personnels qui participent tous chacun à leur poste au bon fonctionnement de notre institution.

Enfin qu'en est-il du fameux groupe de travail annoncé en CAP et aux directeurs départementaux ?

POSTES							
Nouvelle Affectation				Ancienne Affectation			
DIR	Dpt	Structure	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
Grand Nord	59	DDPJJ Nord	Pas de candidat				
Grand Nord	59	DDPJJ Nord	Situation sera réexaminée				
Grand Nord	60	DDPJJ Oise	Pas de candidat				
Grand Nord	62	CEF Liévin	DOGNIAU Laure				Détachement
Grand Nord	62	DDPJJ Pas de Calais	POUCHAIN Christophe				Détachement
Grand Nord	80	DDPJJ Somme	Pas de candidat				
Grand Ouest	85	DDPJJ Vendée	BOUVET PIPAUD Tatiana	2,75	85	DDPJJ Vendée	Priorité agent redéployé (fermeture DD 85- future DTPJJ Maine et Loire-Vendée) en résidence à la Roche S/Yon (future EPE)
IdF/Outre-Mer	92	DDPJJ Hts de Seine	Pas de candidat				
Sud	30/48	DDPJJ Gard Lozère (future DTPJJ)	Pas de candidat				
VACANCE DE GESTION							
Sud Est	83	DDPJJ Var	HAMADACHE Adja				Détachement

**TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES AU GRADE D'INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION		
DIR	Nom Prénom	Ancienneté à la PJJ	DIR	Nom Prénom	Ancienneté à la PJJ
Grand Est	GOUSSET DENIS Marie-Line	10 ans 16 jours	Centre	ROLLET DIVERNOIS Christèle	7 ans 11 mois
Centre	FLATTOT REBILLARD Ghislaine	10 ans 16 jours	Centre Est	LANIER DEMMA Florence	7 ans 10 mois 16 jours
Ile de France	CARLISI Rocco	9 ans 11 mois 16 jours	Grand Est	GOUSSET DENIS Marie-Line	10 ans 16 jours
Centre Est	GRANADO Maria	9 ans 14 jours	Grand Est	FRIONNET PERBAL FRIONNET Marina	8 ans
Grand Est	GREGOIRE Sophie	9 ans 14 jours	Grand Ouest	BOUGUET LANOE Béatrice	9 ans
Grand Ouest	BOUGUET LANOE Béatrice	9 ans	Grand Ouest	ROUSSELOT Philippe	8 ans 11 mois 28 jours
Grand Ouest	ROUSSELOT Philippe	8 ans 11 mois 28 jours	Ile de France	SOUDANI Haroun	8 ans 4 mois
Sud	GARCIA CUSI Josette	8 ans 7 mois	Sud	GARCIA CUSI Josette	8 ans 7 mois
Ile de France	SOUDANI Haroun	8 ans 4 mois	Sud Ouest	FOURGOUS MASSONIE Dominique	7 ans 4 mois
Centre Est	SAVANE Bintou	8 ans 4 mois			
Grand Est	FRIONNET PERBAL FRIONNET Marina	8 ans			
Centre	ROLLET DIVERNOIS Christèle	7 ans 11 mois			
Sud Ouest	FOURGOUS MASSONIE Dominique	7 ans 4 mois			

**TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES AU GRADE
D'INFIRMIER SURVEILLANT DES SERVICES MEDICAUX
AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION		
DIR	Nom Prénom	Ancienneté à la PJJ	DIR	Nom Prénom	Ancienneté à la PJJ
Sud Ouest	CARETTE BELLANGER Françoise	18 ans 2 mois	Centre Est	BERRY Philippe	4 ans 3 mois
Sud Est	CUADRADO LE PANN Josiane	10 ans			

INTEGRATIONS :

BARATA BEUGNET Christina (DPJJ Pas de Calais)

ROBERT DUMORTIER Danielle (DPJJ Morbihan)

COMMENTAIRES :

Première remarque sur ces CAP, les déclarations des 3 organisations syndicales ont montré une convergence des interrogations et des inquiétudes sur la situation des infirmier(e)s PJJ.

3 axes se dégagent :

Les conséquences des restructurations en cours

Nous avons mis en avant :

_ Une réprobation nette des méthodes employées pour annoncer aux personnels ce qu'ils vont devenir (pas de courrier, convocation dans le bureau, critères douteux pour justifier la suppression d'un poste)

_Une dénonciation des pressions dont font l'objet certains pour chercher un poste ailleurs...

_Le flou dans lequel sont laissés des agents pour qui les DD ferment et qui ne savent pas dans quelles conditions ils seront redéployés.

La réponse donnée par Mme Véronique Scolan :

L'AC a produit une circulaire proposant une méthode à suivre pour accompagner les restructurations, mais que par ailleurs celles-ci étaient imposées et qu'il n'y a pas d'autre choix que de les mener.

Elle invite les organisations syndicales à faire remonter les difficultés qui peuvent se présenter.

Par ailleurs, elle mentionne qu'aucune indication n'a été donnée pour supprimer des postes.

Mme Forgeot, infirmière à SDK a apporté quelques éléments précisant les difficultés vécues par des collègues.

Elle a indiqué que la mission Brzegowy *recommande* une infirmière par département (et non par territoire !), elle recommande aussi 2 infirmier(e)s pour les départements correspondants à une région administrative.

Par ailleurs, chaque département doit faire l'objet d'une étude visant à déterminer les besoins et dont les critères sont la démographie et la géographie.

Nous avons fait remarqué que les indicateurs de santé sont également à prendre en compte en lien avec le déficit de démographie médicale sur les territoires ruraux.

Les conséquences sur nos missions

Nous avons expliqué nos difficultés pour les mener dans le contexte actuel et nos inquiétudes sur leur devenir

Réponses données par Mme Forgeot

Chaque inter région doit bénéficier d'un conseiller technique santé

Chaque département de région administrative doit avoir 2 postes infirmiers à répartir sur les politiques de santé et les missions auprès des jeunes.

Chaque département doit avoir une infirmière.

Nous avons exprimé notre satisfaction mais également notre surprise car dans les différents territoires ce n'est pas du tout ce qui nous a été dit !

Et c'est encore moins ce qui se pratique en ce moment, les prises de décisions quand aux inter-départementalités ne vont pas du tout dans ce sens !

Se pose aussi la question des missions des infirmières en DIR qui n'ont pas été définies.

L'éternelle question du statut

Nous avons dénoncé l'immobilisme quand à la situation statutaire des infirmières.

Réponse de Mme Perduca

Elle nous a redit le cadre contraint par la fonction publique et le projet d'intégration dans un corps interministériel de l'Etat.

Une proposition dans ce sens a été faite par la PJJ au ministère de la santé qui gère ce corps, pour l'instant aucune réponse.

Pour l'administration, nous bénéficierions dans ce cas de l'application des accords Guigou et d'un éventuel passage en catégorie A.

Toutes ces questions doivent être étudiées dans le cadre d'un groupe de travail dont feront partie un(e) délégué(e) CAP par syndicat, une représentation du bureau SDK et une représentation des ressources humaines.

Une première rencontre doit avoir lieu en décembre.

_ Sur la prime de fin d'année, il nous a été expliqué la décision de M Cabourdin de cibler certains personnels, au regard de leurs missions, plus impactés par les restructurations.

_ Enfin nous avons interrogé l'administration sur les questions de formation :

Absence d'adaptation à l'emploi depuis 2 ans et disparition de la commission individuelle de formation.

Une réponse nous a été promise après contact avec l'ENPJJ.

Quant aux propositions d'avancement au grade d'infirmier classe supérieur les agents en situation de détachement dans une autre institution ou non proposés par leur DIR n'ont pas été retenus. Nous avons contesté cette décision, ces agents devant bénéficier d'un avancement de carrière au même titre que les autres. Ces éléments seront notifiés dans le procès verbal.

Le seul poste accessible au grade de surveillant a été soumis au vote du fait de la discordance entre la proposition de l'administration et celles des syndicats.

Sur ces 2 points, les délégué(s) SNPES-PJJ ont strictement appliqué l'ancienneté au ministère de la Justice.

Quand à l'administration, elle applique d'abord les priorités régionales, ensuite l'évaluation en ne retenant que les E et les TB, dans la pratique seuls les E sont passés.

Une audience a été demandée avec le directeur des ressources humaines sur l'ensemble des questions concernant les infirmiers et aura lieu le 8 décembre prochain.